

# Club du Bouledogue Français

Agréé par le Ministère de l'Agriculture - Affilié à la Société Centrale Canine

## 125 ans du CBF

# 35<sup>e</sup> EXPOSITION NATIONALE D'ÉLEVAGE à St Christophe sur le Nais (37370)

Sous l'égide de l'Association Canine Territoriale Centre Val de Loire

Avec attribution du C.A.C.S. de la SCC  
Comptant pour le titre de Champion de France  
Qualificatif pour le Concours général Agricole 2024

En partenariat avec



## Samedi 23 septembre et Dimanche 24 septembre 2023

L'exposition se tiendra précisément  
en intérieur

Espace Beau Soulage  
Rue Daphné du Maurier

37370 St Christophe sur le Nais

Coordonnées GPS :

47.61791024399874, 0.47085535276086593

### Règlement applicable à cette exposition

En s'inscrivant, l'exposant s'engage à le respecter et a compris qu'en cas de non respect, il pourra être exclu de la manifestation, sans autre avertissement préalable

### Conditions sanitaires demandées

- Les chiens présents doivent être correctement vaccinés, exempts de maladies ou de blessures, carnet de santé et carte ICAD à présenter à l'arrivée .
- L'identification génétique de tous les chiens présents doit être enregistrée sur leur fiche LOF SELECT (sauf classe baby);
- Le résultat du dépistage PL0 ou PL1 (luxation de la rotule) doit être enregistré sur la fiche LOF SELECT de tous les sujets âgés de plus de 15 mois au jour de la clôture des inscriptions (sauf classe vétérans)

Restauration possible sur place,  
dans l'Espace Beau Soulage  
Sandwiches et bar, les 2 jours

### Hébergement

Ne pas attendre la dernière minute, en raison des 24 Heures camion du Mans qui ont déjà bloqué plusieurs hôtels et gîtes dans la région

Des hébergements sont encore disponibles à proximité au Camping Paradis l'Arada Parc à Souzay (37) en bungalow ou camping-car (ces derniers ne pourront pas stationner la nuit sur le parking de l'Espace Beau Soulage)

### CODE VESTIMENTAIRE

Il vous est proposé comme thème : **ROUGE et NOIR avec une touche dorée, bijoux ou accessoires**

Si vous souhaitez offrir un prix spécial,  
merci de contacter directement [cathy1358@free.fr](mailto:cathy1358@free.fr)

### Pour tous renseignements

- il convient de s'adresser à la Trésorière
- par téléphone au 06 17 20 44 46
  - ou par courriel sur [cathy1358@free.fr](mailto:cathy1358@free.fr)

### Programme

Les classes baby, puppy, jeunes, vétérans seront jugées le samedi 23 septembre, à partir de 14h précises  
*Les meilleurs, jeune mâle et jeune femelle, vétérans mâle et femelle, devront revenir le dimanche pour la désignation des meilleurs de l'exposition*

Les classes intermédiaires, ouvertes et champions seront jugées le dimanche 24 septembre à partir de 8h30 précises

Samedi 23 de 19h30 à 21h30, dîner d'anniversaire pour les 125 ans du CBF

*Le coupon de réservation sera envoyé aux exposants au fur et à mesure de leur engagement sur Cédia*

### BREATH et TAN

Une séance est prévue le samedi 23 en extérieur, sur le parking de l'Espace Beau Soulage, à partir de 14h

*Pourront y participer, les sujets inscrits pour les jugements du dimanche, et les jeunes de plus de 15 mois, seulement après qu'ils aient été jugés*

L'engagement à la Séance BREATH/TAN est à faire en même temps que l'inscription à la N.E.

### Juges invités

M. Dimitry VAN RAAMSDONK (*tous les mâles*)

Mme Chantal VAN RAAMSDONK (*toutes les femelles*)

M. François ISTAS (*confirmations*)

### Tarifs d'engagement\*

\*à partir du 21 août, augmentation des tarifs de 15 euros

• CI, CO, CCH 1<sup>er</sup> chien ..... 45 € / 60 €\*  
chiens suivants (chacun)..... 30 € / 45 €\*  
- 10% pour les adhérents à jour de cotisation au moment de l'engagement sur Cédia

• Breath / TAN : ..... 10 € / 25 €\*  
(sans réduction)

• Baby, Puppy, Jeune, Vétérans..... 30 € / 45 €\*  
- 10% pour les adhérents à jour de cotisation au moment de l'engagement sur Cédia

• Vétérans (*si accompagne un chien d'une autre classe*) ..... gratuit

catalogue papier couleurs en souvenir,  
à réserver avec l'engagement ..... 5 €  
catalogue officiel digital gratuit

Aucun chien non déclaré à la DDPP ne sera admis dans l'exposition  
Chien accompagnant un chien engagé à la NE : ..... 10 €

**Seuls les chiens engagés pour la NE  
pourront être confirmés et passer le BREATH/TAN**

**Les engagements ne se feront que sur cédia.**

**CLÔTURE DES ENGAGEMENTS :**

**Dimanche 10 septembre 2023**

**(il n'y aura pas de prolongation)**

# EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES EXPOSITIONS CANINES

L'Exposition se tiendra à St Christophe sur le Nais les 23 et 24 septembre 2023.

**ARRIVÉE ET JUGEMENT - Entrée des chiens 1 heure avant l'heure de jugement.**

**SORTIE DES CHIENS** - Départ des chiens après le jugement pour les sujets non sélectionnés pour le ring d'honneur

**AFFICHAGE** - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse de l'élevage, les principales récompenses obtenues par l'élevage, l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau par cage est autorisé. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

**TOILETTAGE** - Les chiens doivent arriver toilettés lors de l'exposition. Ne seront plus acceptés que les "coups de brosse" de finition. L'usage de la laque et de tout produit de maquillage permettant de modifier la texture naturelle et la couleur naturelle du poil est strictement interdit dans l'enceinte de l'exposition.

**SERVICE VÉTÉRINAIRE** - Le service vétérinaire sera assuré par un Docteur vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau
- des chiens aveugles ou estropiés
- des chiens dangereux

- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations  
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits.  
La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

**ANNULATION** - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendante de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas encaissés et le chèque sera retourné à l'émetteur.

**ENGAGEMENTS** - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines. Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date des engagements ;
  - b) les engagements « au poteau » le jour de l'exposition ;
  - c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite de la classe de Lot d'Élevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.
- L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1<sup>er</sup> chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement). Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé la semaine précédant l'exposition, la carte d'exposant qui devra être présentée à l'entrée.

**VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :**  
**ATTENTION : Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la feuille d'engagement sera inscrit d'office suivant son âge.**

## Classes individuelles :

**CLASSE INTERMÉDIAIRE** - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois le jour de l'ouverture de l'exposition.

**CLASSE OUVERTE** - Pour les chiens âgés de 15 mois le jour de l'ouverture de l'exposition.

**CLASSE CHAMPION** - Réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation), âgés d'au moins 15 mois le jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

**CLASSE JEUNE** - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois le jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif EXCELLENT et non au CACS. Le 1<sup>er</sup> excellent peut obtenir le CACS-J.

**CLASSE PUPPY** - Pour tous chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

**CLASSE CHIOT** - Pour tous chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.

**CLASSE VÉTÉRAN** - Pour tous chiens ayant l'âge minimum de 8 ans le jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS. Le 1<sup>er</sup> excellent peut obtenir le CACS-V.

## Autres Classes :

**LOT D'AFFIXE** - Pour au moins cinq chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un jury collégial en ring d'honneur.

**LOT DE REPRODUCTEUR** : 5 descendants directs d'un sujet, issus d'au moins 2 partenaires différents présentés dans une même Exposition Nationale d'Élevage auront obtenu le qualificatif Excellent en Classe Ouverte ou Champion. La présence du géniteur n'est pas exigée.

**RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS** - par carte bancaire sur le site <https://www.cedia.fr>

**CLÔTURE DES ENGAGEMENTS** - La clôture des engagements est fixée au 10 septembre 2023.

## REFUS OU EXCLUSIONS

- des engagements : la société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser sous déduction de 10 % du montant pour frais de secrétariat, même après les avoir acceptés ;
- des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) :
  - ceux refusés par le service vétérinaire ;
  - ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés ;
  - ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite ;
  - ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

**JUGEMENTS** - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring, et si besoin, d'un interprète.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès qu'ils sont prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

Un juge défaillant peut être remplacé par un suppléant ou tout autre juge qualifié pour la même race.  
**C.A.C.S.** - Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé "1<sup>er</sup> Excellent" en classe Intermédiaire ou Ouverte à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas

automatiquement la première place).

Les juges font les propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2<sup>e</sup> est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé le RCACS. Celle-ci peut être convertie en CACS si le chien proposé par le CACS :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines ;
- b) a déjà le titre de Champion National de Standard.

Les CACS ne sont valables qu'après leurs homologations par la SCC.

**RÉCLAMATIONS** - Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 105 €, qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

**SANCTIONS** - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice ;
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre ;

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

**RESPONSABILITÉ** - La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition (Voir § Réclamations).

## ÂGE MINIMUM EXIGÉ POUR LA CONFIRMATION : 12 MOIS

### TRÈS IMPORTANT- PROPHYLAXIE DE LA RAGE

#### Avis aux exposants résidant en France

1) Le ministère de l'Agriculture (Direction des Services Vétérinaires) exige, pour les chiens de 2<sup>e</sup> catégorie un certificat de vaccination antirabique libellé sur l'un des imprimés officiels enregistrés par le CERFA sous les numéros 50-4272, 50-4273 et 50-4286.

La validité du certificat débute :

- en cas de primo-vaccination : un mois après la date de sa délivrance. Les dates du début et de la fin de validité doivent être portées sur le certificat.
- en cas de vaccination de rappel : le jour même de la vaccination. La date de fin de validité doit être portée sur le certificat.

2) Le contrôle des certificats et l'examen sanitaire des animaux présentés sont assurés par un vétérinaire sanitaire désigné par le directeur des Services Vétérinaires du département. Ce vétérinaire peut refuser l'admission des animaux pour non-conformité aux conditions sanitaires.

Les animaux présentés doivent être en parfait état de santé. L'origine de chacun d'eux devra pouvoir se justifier à tout moment.

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus et la toux de chenil

- **Pas de remboursement des frais de concours en cas d'absence pour motif personnel.**
- **Remboursement intégral en cas d'annulation pour cause majeure, notamment liée à la COVID 19.**
- **Pas d'inscription au poteau**
- **Confirmation gratuite avec l'engagement**
- **Pas de confirmation seule.**

## Bien être animal

Selon le nouveau règlement des expositions de la FCI : « Les exposants sont responsables du bien-être de leurs chiens lors d'une exposition canine internationale. Il est interdit d'exposer un chien à une situation dangereuse pour sa santé et son bien-être, tel que le laisser dans une voiture par un temps excessivement froid ou chaud ou le traiter d'une manière cruelle. La violation de ces règles entraînera une exclusion de l'exposition et de toute autre manifestation FCI ».

Les exposants et les organisateurs doivent veiller scrupuleusement à ce que les chiens qui participent à une manifestation canine, le fassent dans des conditions décentes. **Pas de collier étrangleur, ni semi étrangleur, pas de secousse en tirant brutalement sur la laisse, ni d'enfermement en vari-kennel sous housse, etc**  
Le nom du référent BEA désigné par le comité pour la NE 2023 sera affiché sur le site de l'exposition et noté au catalogue.

Règlement complet des expositions sur le site SCC :

<https://www.centrale-canine.fr/articles/reglement-des-expositions>

